

Dispositions Spécifiques Attelage FFE 2011

Présentation des rectificatifs du 28/01/2011

Art.6.1.B.1 (Normes des voitures pour les épreuves Amateur – Voitures de marathon et de maniabilité combinée – Nombre de roues, largeur de la voie et poids) :

Les voitures à deux roues sont autorisées en Amateur 2 **sauf en marathon.**

Commentaire : Cette précision interdit les voitures à 2 roues en Marathon en Amateur 2, elles restent autorisées en Maniabilité Combinée en Amateur 2.

Art.6.2 (Normes des voitures pour les épreuves Club Poney, Club et Préparatoire) :

Dressage Combiné : Voiture sans barre avec une voie minimum de 125 cm

Commentaire : L'ancienne version ne précisait pas les normes des voitures en Dressage Combiné pour les épreuves Club Poney, Club et Préparatoire. Attention, pour ces épreuves, les normes des voitures en Dressage Combiné varient des normes des voitures en Maniabilité Combinée et Marathon.

Art.6.3 (Tableau des normes techniques des différents tests) :

En Dressage pour les épreuves Préparatoire, Amateur 2 et Amateur 1 GP ajout de la reprise « Amateur 1 Trait »

Commentaire : Cette reprise correspond à la reprise FEI N°1

Art.7.6.3 (Maniabilité – Combinaisons d'obstacles) :

Dans une combinaison, un concurrent ne peut-être pénalisé de plus de 6 points dans un double A et B, de 9 points dans un triple A, B et C et de 12 points dans une serpentine, Zigzag, Double Boite ou Double U : A, B, C et D par passage, plus les pénalités de reconstruction et les pénalités pour désobéissance.

Commentaire : cette pénalité pour désobéissance ne figurait pas dans le règlement FFE alors qu'elle figurait dans le règlement FEI. Cette pénalité pour désobéissance ne s'applique que dans le cas où il y a eu désobéissance.

Art.7.7 (Dressage Combiné) :

Le tracé de ce test est matérialisé par des portes amenant au minimum : un cercle de 20 m de diamètre à chaque main, 1 serpentine ABCD à une main et un arrêt de 8 secondes pouvant être placé avant le départ, pendant ou après l'arrivée.

Commentaire : Cet article 7.7 précise donc le minimum devant figurer dans le tracé du test de Dressage Combiné ; l'article 6.2 quand à lui précise les normes maximum lors du test de Dressage Combiné à savoir : maxi 1 cercle de 20 m de diamètre à chaque main, maxi 2 serpentine ABCD à une main et maxi un arrêt de 8 secondes. Précision également sur le choix de l'emplacement de l'arrêt.

Art.8.1.E (Dressage - Pénalités) :

Usage de bandages ou protections de membres autres que cloches * : 10 points

Après une pénalité pour usage de bandages ou des protections de membres autres que cloches, le poney/cheval doit être examiné à la sortie du test.

Commentaire : l'utilisation de cloches en Dressage n'est plus pénalisée.

Art.8.2 (Marathon – Fautes) :

Déviations de parcours après le dernier obstacle ou les 500 m. A chaque fois : 10 points

Commentaire : La pénalité s'applique pour chaque déviation.

Ar.8.5 (Maniabilité Combinée) :

Outre les pénalités de la maniabilité art.9.3 et celle du marathon art.8.2 hormis les pénalités concernant le temps et les phases, qui s'appliquent aux obstacles marathon, s'ajoutent :

Commentaire : Cette précision indique que les pénalités figurant en 8.2 (hormis celles concernant le temps et les phases) qui s'appliquent aux obstacles marathon, s'appliquent également en Maniabilité Combinée. Cette précision complète l'article 7.8 qui précise « Le parcours composé de 16 à 19 obstacles numérotés, est agrémenté de un à trois obstacles type marathon jugés comme tel, ... »

Ne pas oublier d'aller lire la totalité des Dispositions Spécifiques Attelage, les Dispositions Générales et également les Documents Terrains (Dressage, Maniabilité et Marathon) figurant sur le site FFE.

Ce sont les seuls documents qui font foi.